	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 décembre 2024</b>	<b>N° 2024-654</b>

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 6 décembre 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Urbanisme  <b>Service Projet Urbain</b>	<b>N° 2024-654</b>

---

**BORDEAUX ZAC Bastide Niel - Délibération 2018-650 du 9 novembre 2018 -  
Modification de la délibération d'acquisition - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZAC Bastide Niel par la SAS d'aménagement Bastide Niel, des discussions avaient été engagées avec Darwin dès le lancement opérationnel de la ZAC, en 2016, avec la ville de Bordeaux et la Métropole, afin d'aborder notamment la programmation sur les îlots B017 et B018.

Au regard des usages installés sur ces deux îlots, exploités en tant que skate Park, dépôt Emmaüs, activités associatives et sportives, il a été rapidement proposé à Darwin de préserver ces activités en lien avec l'écosystème du même nom.

Pour cela, il avait été envisagé que l'aménageur puisse céder à la Métropole les emprises correspondant à ces deux îlots, dans le but de les mettre ensuite à disposition des représentants de l'écosystème, par le biais d'un bail ou d'une cession. Aussi, la délibération n°2018-650 du 9 novembre 2018 approuvait le principe de cette cession.

Cette proposition, ainsi que la mise à disposition d'espaces complémentaires de la Caserne Niel, restait conditionnée par la libération d'autres emprises sur le reste de la Caserne Niel par Darwin, toujours occupées à ce jour.

Depuis, de nouvelles négociations ont eu lieu, et d'autres montages opérationnels et juridiques ont été envisagés, toujours dans le même objectif partagé par les collectivités de préserver les activités de l'écosystème sur ces deux îlots. Aussi, à l'issue de ces échanges, c'est désormais la ville de Bordeaux qui se porte acquéreur de ces deux hangars, afin de conclure en suivant un bail emphytéotique avec Darwin, conformément à la délibération municipale n°2024-265 du 1er octobre 2024.

Dans ces conditions, la délibération n°2018-650 du 9 novembre 2018 n'ayant plus de fondement, il convient d'abroger ladite délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération métropolitaine n°2018-650 du 9 novembre 2018 approuvant le principe d'acquisition des îlots B017 et B018 de la ZAC Bastide Niel par la Métropole,

**VU** la délibération municipale n°2024-265 du 1er octobre 2024 approuvant l'acquisition par la ville de Bordeaux des îlots B017 et B018 de la ZAC Bastide Niel,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les négociations menées ces dernières années ont abouti à une acquisition directe par la ville de Bordeaux, dans l'objectif toujours poursuivi de préserver les usages actuels des deux hangars précités,

**DECIDE**

**Article UNIQUE** : d'abroger la délibération métropolitaine n°2018-650, ses termes n'ayant plus de fondement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Andréa KISS</p>
---	--